

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt et un, le 17 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni à 20h30 en mairie, en 1<sup>ère</sup> session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

**Date de convocation** : 04 mars 2021

**Date de l'affichage** : 18 mars 2021

**Etaient présents :**

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Didier MOUCHEBOEUF, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Simone ARAMET et Nathalie CHATEFAU, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

**Etaient excusés** : Marc LIONARD et Claude NEREAU

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE  
LEGALITE

Sous le N° 017 – 211702410 – 2021 \_\_\_\_  
-- -- -- -- --

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2021

**Madame Simone ARAMET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.**

**OBJET : Dossier « PETITES VILLES DE DEMAIN »**

**Approbation de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »**

**Point IV.D : Approbation de la convention d'adhésion au dispositif « Petites Villes de Demain »**

Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, Madame la Sous-Préfète a présenté le nouveau dispositif **Petites Villes de Demain**, pensé comme un accélérateur de projets à réaliser sur les 6 prochaines années et porté dans l'arrondissement par un groupement de sept communes : Pons, Jonzac, Mirambeau, Saint Genis de Saintonge, Montendre, Montguyon et Saint-Aigulin.

L'Etat ayant sélectionné la candidature de ce groupement de 7 communes, il s'agit désormais d'approuver la convention d'adhésion à ce dispositif.

**LES ETAPES DU PROGRAMME****Rappel des objectifs du programme**

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) vise :

AR PREFECTURE

017-211702410-20210317-D20210316-DE  
Reçu le 18/03/2021

- à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement
- à donner aux élus locaux les moyens de concevoir et de mettre en œuvre les projets de territoire sur la durée du mandat (2020-2026).

Méthode du programme

C'est un programme qui part des projets de territoire, qui offre des outils sur-mesure et des moyens nouveaux proposés par des partenaires nationaux et locaux et qui dure 6 ans.

Pilotage du programme

Il est piloté par l'Agence de la Cohésion des Territoires (ANCT) représentée localement par le Préfet. Une **gouvernance locale** sera mise en place avec un **pilotage assuré par les élus** au travers d'un **comité de projet présidé par le Président de la CDCHS**.

Les offres du programme

Petites Villes de Demain apporte :

- un appui en ingénierie, notamment au travers du co-financement des postes des chargés de projet,
- les outils et les expertises thématiques de l'Etat et de partenaires comme l'ANAH, l'ADEME, la Banque des Territoires et le CEREMA,
- une mise en réseau des expériences au travers du club des PVD.

S'agissant du financement pour le recrutement des chargés de projet, le taux est 75% du coût du poste avec un plafond de 45 000 € (ou de 55 000 € si une OPAH-RU est lancée).

L'ORT et l'OPAH

Un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation devra être élaboré dans les 18 mois. Ce projet sera ensuite formalisé par une convention d'**Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)** à l'échelle de la CDCHS, avec des secteurs d'intervention qui iront donc bien au-delà du centre-ville des 7 communes groupées dans PVD. Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** à l'échelle de la CDCHS sera également associée à cette ORT.

Les personnes recrutées grâce au financement apporté par le programme PVD participeront à la conception et à la mise en œuvre du programme d'actions de l'ORT et de l'OPAH, sur tout le territoire de la CDCHS, avec le soutien technique des autres services de la CDCHS.

L'articulation CRTE / PVD

Le programme PVD puis l'ORT et l'OPAH ont vocation à intégrer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Les financements mobilisés dans le cadre du CRTE pourront venir en complément de l'enveloppe financière du programme PVD.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :**

- d'approuver le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » ;
- d'autoriser le Maire à signer cette convention d'adhésion.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 211702410 - 2021 ____ -- -- -- -- --
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : __/__/2021

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

